




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-243**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238260-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES SANITAIRES  
PUBLICS DU 1ER ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**Nomenclature : 2.1**  
Documents d'urbanisme

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques BOUDON  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX  
AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES SANITAIRES  
PUBLICS DU 1ER ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Vous approuviez le 1<sup>er</sup> février 2019, l'opération de restructuration de la calade de l'Hôtel de Ville.

Dans le prolongement de cette première étape de mise en valeur du patrimoine historique et d'amélioration de l'accueil du public, il est proposé la restructuration des services d'Accueil Général et d'Etat Civil situés en rez-de-calade de l'Hôtel de Ville.

Ces services nécessitent une requalification tant sur la structuration des activités que sur l'aménagement des locaux.

L'agencement actuel doit être modernisé pour gommer certaines difficultés de fonctionnement : deux accueils sont présents, un dédié à l'Accueil Général puis un second pour le service de l'Etat Civil. Celui-ci ne dispose pas de surcroit, de distinction entre sa « zone administrative » (affectée aux agents) et sa « zone d'accueil du public » (affectée au public) et les informations ne sont pas hiérarchisées. Ces espaces manquent donc de lisibilité ce qui conduit les usagers à être désorientés.

En parallèle, les conditions de travail des agents doivent être optimisées. Ces derniers travaillent souvent en second jour, dans des espaces bruyants où la gestion acoustique n'a pas

été prise en charge. En outre les agencements spatiaux actuels ne permettent pas de s'organiser de manière efficiente ce qui peut causer le mécontentement des usagers.

Enfin, le patrimoine bâti n'est pas mis en valeur.

La restructuration a trois objectifs majeurs :

Le premier est d'offrir un accès facilité par la mise en œuvre d'un seul espace d'accueil commun aux deux services, puis de marquer spatialement la distinction entre la zone administrative et la zone d'accueil du public.

L'accueil sera situé face à l'entrée sur calade ce qui permettra aux usagers d'identifier immédiatement l'espace où ils doivent se rendre. L'accueil donnera ainsi toutes les indications relatives à l'Accueil Général.

Il délivrera également au public les tickets permettant d'accéder aux guichets de l'Etat Civil. La nouvelle organisation actera la prise en charge des usagers sans rendez-vous pour la majeure partie de l'activité.

La séparation « zone administrative » et « zone dédiée au public » sera simple. Seule la partie dédiée au public sera accessible. Les bureaux administratifs seront organisés sur l'aile donnant sur la Place des Cardeurs. De plus un confort supplémentaire sera offert aux usagers par la réalisation d'un sanitaire PMR dans la zone d'attente de l'accueil.

Le second objectif concerne l'amélioration des conditions de travail des agents.

Une attention particulière sera apportée afin d'offrir aux agents un cadre de qualité de vie au travail optimal. Les bureaux seront repensés afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail. Tous les espaces de travaux disposeront d'un apport lumineux naturel, ainsi que d'un apport d'air neuf. Les guichets de l'Etat Civil seront déplacés afin d'offrir aux usagers et aux agents un espace accueillant, confidentiel et lumineux. L'Accueil Général sera quant à lui généreux et confortable.

Enfin, les agents des deux services disposeront d'une tisanerie dans la « zone administrative » de l'Etat Civil. Cet espace de partage sera organisé en demi-effectif afin d'offrir la continuité des services rendus au public.

Le troisième objectif concerne la sécurisation des lieux.

Actuellement les locaux sont ouverts et fermés par le gardien de l'Hôtel de Ville. Demain, les accès aux services se feront par badges. Les agents seront ainsi libres de pouvoir rentrer et sortir mais le public ne pourra accéder aux locaux qu'aux horaires dédiés. Ce dispositif évitera tout risque d'intrusion.

Ainsi des travaux de décloisonnements, d'aménagements, de peintures, de raccordements seront nécessaires pour repenser les lieux. Ces nouveaux espaces seront lisibles, accueillants et fonctionnels, tant pour les usagers que les agents.

Le montant prévisionnel des dépenses de travaux s'élève à 95 000 € TTC, pour une durée prévisionnelle de chantier de 3 mois.

En parallèle, il y a lieu de repenser les espaces sanitaires situés au 1<sup>er</sup> étage, dont l'aménagement date des rencontres franco-italiennes qui s'étaient déroulées à Aix en Provence en 1994. Ces espaces sont désuets et sans rapport avec la qualité architecturale d'un édifice classé comme l'Hôtel de Ville. Il est donc proposé de rénover cet espace sanitaire en y intégrant un WC adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de cette rénovation est estimé à 45 000 €, pour une durée de travaux estimée à 6 semaines.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de restructuration de l'Accueil Général et du service d'Etat Civil de l'Hôtel de Ville ;
- **APPROUVER** la rénovation des sanitaires publics du 1er étage ;
- **APPROUVER** le montant prévisionnel des dépenses de travaux de 140 000 € TTC ;
- **SOLLICITER** l'autorisation de la D.R.A.C. P.A.C.A ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires ;
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Direction des Travaux des Bâtiments Communaux, section investissement ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter des demandes de subventions auprès des différents partenaires publics (Etat, D.R.A.C. P.A.C.A, Conseil Général, Conseil Régional, Etablissement public compétent) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes susvisées.

DL.2023-243 - RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES  
SANITAIRES PUBLICS DU 1ER ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE -

Présents et représentés : 43  
Présents : 30  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 43  
Pour : 43  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

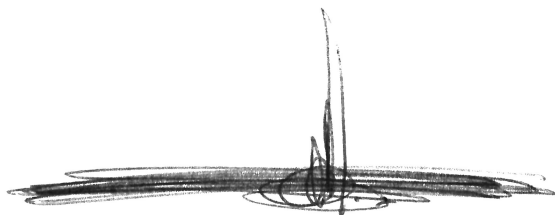
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

